

### Section 6.—Formation professionnelle\*

En collaboration avec les gouvernements provinciaux, le ministère du Travail poursuit les œuvres de formation suivantes: 1° formation de la jeunesse; 2° aide aux étudiants par l'octroi de bourses; 3° formation d'apprentis; 4° formation des chômeurs; 5° aide aux écoles professionnelles des provinces; 6° formation des militaires; 7° formation des travailleurs pour les industries de défense.

Le Conseil consultatif de la formation professionnelle, institué en vertu de la loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, conseille le ministre du Travail au sujet des aspects généraux des programmes de formation. Le Conseil représente les employeurs, les ouvriers syndiqués, les organismes chargés de l'instruction professionnelle ainsi que les groupements d'anciens combattants et les sociétés féminines. En novembre 1952, un comité consultatif de la formation des apprentis a été créé afin de conseiller le ministre pour ce qui est des problèmes spéciaux que posent la formation d'apprentis et celle des travailleurs pour l'industrie.

**Formation de la jeunesse.**—Cette partie du programme de formation consiste surtout en divers cours généraux et spécialisés d'agriculture, d'arts domestiques, d'artisanat et autres matières connexes intéressant la jeunesse rurale.

Les sommes attribuées par le gouvernement fédéral aux diverses provinces pour ce genre de formation durant l'année terminée le 31 mars 1952, ainsi que les réclamations honorées, y compris les engagements souscrits pendant les années antérieures jusqu'au 30 avril 1952, se répartissent ainsi:

<i>Province</i>	<i>Allo- cation</i>	<i>Montant versé</i>	<i>Province</i>	<i>Allo- cation</i>	<i>Montant versé</i>
	\$	\$		\$	\$
Terre-Neuve.....	15,000	11,605	Manitoba.....	20,000	16,889
Île-du-Prince-Édouard...	7,000	2,348	Saskatchewan.....	35,000	33,735
Nouvelle-Écosse.....	24,000	21,726	Alberta.....	40,000	31,019
Nouveau-Brunswick.....	33,850	33,317	Colombie-Britannique...	52,000	51,095
Québec.....	155,000	124,446			
Ontario.....	60,000	60,000	<b>TOTAL.....</b>	<b>441,850</b>	<b>386,180</b>

**Aide aux étudiants.**—Par l'intermédiaire de la Division de la formation de la jeunesse prévue dans l'Accord concernant la formation professionnelle conclu avec chacune des provinces, une aide est accordée aux infirmières-élèves dans les hôpitaux et aux étudiants d'université qui suivent un cours menant à un diplôme, étudiants ayant des aptitudes voulues mais incapables, sans aide pécuniaire, de poursuivre leurs études. L'aide peut être accordée, au gré de la province, sous forme de don ou de prêt ou sous les deux formes à la fois.

On peut juger de la valeur de l'aide fournie à cette fin, si l'on examine les sommes approximatives que le gouvernement fédéral a versées aux provinces au cours de l'année terminée le 31 mars 1952 et qui sont indiquées ci-après:

<i>Province</i>	<i>Montant</i>	<i>Province</i>	<i>Montant</i>
	\$		\$
Terre-Neuve.....	6,900	Manitoba.....	5,537
Île-du-Prince-Édouard.....	2,348	Saskatchewan.....	19,654
Nouvelle-Écosse.....	7,203	Alberta.....	12,867
Nouveau-Brunswick.....	11,967	Colombie-Britannique.....	29,866
Québec.....	78,297		
Ontario.....	60,000	<b>TOTAL.....</b>	<b>234,637</b>

\* Des renseignements plus complets à ce sujet paraissent dans le *Rapport annuel sur la Formation professionnelle au Canada, 1951-1952* publié par le ministère du Travail.